



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2003-00-94 modifiant le Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas (matériaux de revêtement, zone H-230)

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Normes spéciales d'aménagement - zone H-230**

Le tableau II mentionné à l'article 42 du Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié par la suppression à la ligne « Normes spéciales ou d'aménagement » des lettres et chiffres « art. 51 ».

2. **Matériaux de revêtement des bâtiments principaux - zone H-230**

L'article 51 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le tableau IV, de la zone H-230.

Adopté le 15 avril 2003

(signé) Jean Garon

(signé) Danielle Bilodeau

---

Jean Garon, maire

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 JUIN 2003**